

EXAMEN BREVET DE CONDUITE RESTREINT ET GENERAL – 6 juin 2009

Remarque:

La mention « <u>CEVNI</u> » a trait à la réglementation européenne et correspond avec le règlement général de police pour la navigation sur les eaux intérieures du Royaume. La mention « <u>SIGNI</u> » a trait aux prescriptions européennes en matière de signalisation sur les eaux intérieures

1. Que signifie le panneau suivant? (CEVNI) A. tirant d'eau maximum 12 dm B. obligation de limiter la vitesse à 12 km/h C. la largeur de la passe est limitée à 12 m 2. Que signifie le panneau suivant ? (CEVNI) A. la largeur du chenal est limitée B. autorisation d'amarrer dans la zone indiquée C. la navigation est possible dans les deux sens 3. Que signifie le panneau suivant? (CEVNI): A. croisement de la navigation B. obligation de croiser le chenal vers tribord priorité aux bateaux venant à tribord 4. Que signifie le panneau suivant? (CEVNI) A. interdit aux bâtiments motorisés B. interdit aux chalands C. interdit à tous les bateaux 5. Lequel de ces panneaux signifie « obligation d'émettre un signal sonore » ? (CEVNI) B C

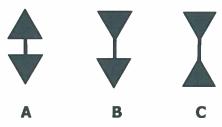
6. Vous apercevez sur la rive la marque suivante. Cette marque indique la position du chenal. Les bâtiments lourdement chargés passeront de préférence : (CEVNI)



- A. près de la rive gauche
- B. près de la rive droite
- C. traverseront vers l'autre rive
- 7. Vous approchez d'un pont à plusieurs passes. Au-dessus de l'une des passes se trouve le panneau suivant : (CEVNI) Le passage par cette passe est recommandé au trafic naviguant :



- A. dans les deux sens
- B. uniquement dans le même sens que vous
- C. uniquement en sens inverse
- 8. La marque cardinale du système de balisage SIGNI qui indique que les eaux saines se trouvent à l'est, porte comme voyant:

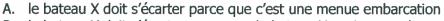


9. Le dessin montre deux petits voiliers, X et Y, qui se rapprochent en suivant des directions opposées. Il y a risque d'abordage. La direction du vent est indiquée. Quel est le voilier qui doit s'écarter ? (CEVNI). Aucun des bateaux ne suit le côté du chenal à tribord.

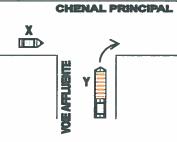


- A. voilier X
- B. voilier Y
- C. les deux voiliers doivent venir sur tribord
- 10. Quelle affirmation est correcte dans la situation suivante? (CEVNI)

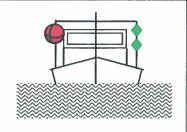




- B. le bateau Y doit s'écarter parce que le bateau X navigue sur le chenal principal
- C. le bateau X doit s'écarter parce que le bateau Y vient sur tribord



- 11. Qu'indique une drague qui montre les marques de jour suivantes (CEVNI):
 - A. le passage n'est pas possible
 - B. tout bateau doit passer du côté indiqué par les losanges verts
 - C. il ne faut pas provoquer de remous en passant



Examen brevet de conduite - 06.06.2009 12. Ce panneau (CEVNI) a la même signification que la combinaison de feux suivants: 13. Ce bateau dont vous voyez les feux est : (CEVNI) A. un remorqueur vu par tribord B. un remorqueur vu par bâbord C. un convoi poussé vu par tribord 14. Quel signal sonore peut-on émettre comme signal de détresse : (CEVNI) A. une série de sons brefs B. des sons prolongés répétés

- C. un son prolongé toutes les minutes
- 15. Les feux prescrits doivent être montrés (CEVNI) :
 - A. seulement la nuit
 - B. tout le temps
 - C. de nuit et de jour lorsque les conditions de visibilité l'exigent
- 16. A quels endroits est-il interdit de stationner ? (CEVNI)
 - A. aux endroits où le virage de bateaux est autorisé
 - B. aux endroits où la navigation à grande vitesse est autorisée
 - C. à 50 mètres d'un bateau qui porte un cône bleu
- 17. D'après le règlement CEVNI,
 - A. le conducteur d'un bateau peut...
 - B. le conducteur d'un bateau doit...
 - C. le conducteur d'un bateau ne peut pas...
 - ...s'écarter des prescriptions du CEVNI pour éviter un danger imminent.
- 18. Il faut toujours éviter de passer dans l'angle mort d'une péniche rattrapante. Pour ce faire :
 - A. vous émettez régulièrement des signaux
 - B. vous continuez de naviguer au milieu de la voie navigable
 - C. vous regardez régulièrement derrière vous et vous vous efforcez, autant que possible, de ne pas perdre de vue la timonerie de la péniche

- 19. Pour qu'un incendie prenne naissance, trois facteurs doivent simultanément être associés, à savoir un combustible, une température d'ignition et :
 - A. de l'azote
 - B. du dioxyde de carbone
 - C. de l'oxygène
- 20. Le Règlement général des Voies navigables prescrit un numéro de vitesse. Ce numéro est obligatoire pour :
 - A. toutes les embarcations de plaisance qui peuvent uniquement être conduites par le titulaire d'un brevet de conduite ou d'un brevet analogue
 - B. toutes les embarcations de plaisance motorisées sans distinction
 - C. toutes les embarcations de plaisance motorisées qui naviguent à une vitesse plus élevée que celle prévue par les règlements

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES POUR L'OBTENTION DU BREVET DE CONDUITE GENERAL

REGLEMENT INTERNATIONAL POUR PREVENIR LES ABORDAGES EN MER

- 21. Deux navires à propulsion mécanique font des routes directement opposées de telle sorte qu'il existe un risque d'abordage. Que doivent-ils faire ?
 - A. les deux navires doivent ralentir
 - B. chacun d'eux doit venir sur tribord (pour passer à bâbord de l'autre)
 - C. chacun d'eux doit venir sur bâbord *(pour passer à tribord de l'autre)*
- 22. Vous vous trouvez dans une zone de navigation très fréquentée, à proximité d'un port. Vous avez un mariphone à bord :
 - A. vous êtes obligé de rester à l'écoute en permanence
 - B. il vous est recommandé de rester à l'écoute
 - C. il vous est recommandé de rester à l'écoute mais vous êtes obligé de rester à l'écoute par visibilité réduite
- 23. Lorsque deux navires à voile s'approchent l'un de l'autre de manière à faire craindre un abordage, quel navire doit s'écarter si les deux navires reçoivent le vent du même bord ?
 - A. celui qui est au vent
 - B. celui qui est sous le vent
 - C. les deux navires doivent passer à tribord
- 24. Par brouillard, vous entendez le signal sonore suivant : un son prolongé suivi de trois sons brefs. Il s'agit :
 - A. d'un navire remorqué
 - B. d'un navire à capacité de manœuvre restreinte
 - C. d'un navire à voiles

REGLEMENT DE NAVIGATION DE L'ESCAUT MARITIME INFERIEUR

- 25. La prescription de se tenir, lorsque cela peut se faire, hors du chenal s'applique à :
 - A. un bateau à voile
 - B. un bateau d'une longueur inférieure à 20m
 - C. un bateau d'une longueur inférieure à 12m
- 26. Un bateau faisant route dans un chenal suivant l'axe longitudinal de celui-ci doit, lorsque cela peut se faire sans danger, naviguer le plus près possible :
 - A. de la limite extérieure gauche du chenal
 - B. de la limite extérieure droite du chenal
 - C. du milieu du chenal

www.mobilit.fgov.be

- 27. Lorsqu'il y a du courant dans la voie navigable et que des bateaux qui suivent des routes opposées s'approchent d'un lieu où le passage est tellement étroit qu'il y aurait un risque d'abordage s'ils s'y engageaient simultanément :
 - A. le bateau faisant route à contre-courant doit laisser passer l'autre bateau
 - B. le bateau qui fait route dans le sens du courant doit laisser passer l'autre bateau
 - C. le règlement ne stipule aucune priorité
- 28. Les conduites flottantes susceptibles de gêner la navigation doivent être marquées sur toute la longueur par :
 - A. des feux blancs visibles de tous les côtés
 - B. des feux jaunes visibles de tous les côtés
 - C. des feux rouges visibles de tous les côtés

REGLEMENT DE POLICE DE L'ESCAUT MARITIME INFERIEUR

- 29. Les bateaux amarrés peuvent-ils mouiller l'ancre du côté de la voie navigable :
 - A. oui
 - B. non
 - C. oui, après accord des Autorités
- 30. Si l'autorité montre le signal monolettre L (pavillon à damiers noirs et jaunes) :
 - A. les bateaux sont tenus de s'arrêter immédiatement
 - B. les bateaux sont tenus de ralentir et d'accoster la rive la plus proche
 - C. les bateaux sont tenus de ralentir immédiatement et d'attendre l'ordre qui sera donné par le haut-parleur

www.mobilit.fgov.be

4

1	A	В	С	11	A	В	С	21	A	В	С
2	A	В	С	12	A	В	C	22	A	В	С
3	A	В	С	13	A	В	С	23	A	В	С
4	A	В	С	14	A	В	С	24	A	В	С
5	A	В	С	15	A	В	C	25	A	В	C
6	A	В	С	16	A	В	С	26	A	В	С
7	A	В	С	17	A	В	С	27	A	В	С
8	A	В	С	18	A	В	C	28	A	В	С
9	A	В	С	19	A	В	C	29	A	В	С
10	A	В	С	20	A	В	C	30	A	В	С

www.mobilit.fgov.be